

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE**

**Réunion du 21 Mars 2016**

**Membres présents :**

*Collège « professeurs »* : Richard LE NAOUR, Isabelle VILLENA, Guillaume GELLE, Sophie GANGLOFF, Aude LAQUERRIERE-LACROIX, Lissan AFILAL, Aomar HADJADJ

*Collège « autres enseignants »* : Cécile BRION, Féthi CHEBLI, Olivier DUPERON, Ahlem ARFAOUI, Cédric JACQUARD, Marie-Pierre CURUTCHET, Leila BENSALAH, Jimmy MOREL

*Collège « BIATSS »* : Sandrine HENRY, Corinne JUPILLAT, Emmanuel BONNET, Emmanuel HENON, Virginie BRULE-PINTEAUX, Régis MARION

*Collège « étudiants »* : Adrien MEUNIER, Pacôme SIENTZOFF, Quentin SPOONER, Etienne COTIN, Thomas DOGNA

*Personnalités extérieures* : Xavier ALBERTINI, Jean-Pierre BELFIE, Isabelle HELIOT-COURONNE, Muriel SINANIDES, Annie BECRET, Jean-Luc PROST

**Membres représentés :**

Carl ARNDT a donné pouvoir à Guillaume GELLE.

Jessy ABREU-FERNANDES a donné pouvoir à Emmanuel HENON.

Sylvie CONTE et Didier MELAN ont donné pouvoir à Olivier DUPERON.

**Invités de droit :**

-Mme la Rectrice représentée par Mme Marie FERREAUX

- Mme Daouya BERKA, Directrice générale des services

- Mme Irène LECCA, Agent Comptable

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14 heures, par M. Lissan AFILAL, doyen d'âge du Conseil d'Administration. Il donne lecture de l'ordre du jour suivant :

### **1°) Election du Président de l'Université de Reims Champagne-Ardenne**

M. Lissan AFILAL, en qualité de Doyen d'âge rappelle la procédure applicable.

Monsieur AFILAL précise que conformément à **l'arrêté n°2016-07** portant élection du Président de l'Université de Reims Champagne-Ardenne, toute communication avec l'extérieur, notamment par tout moyen de télécommunications, téléphone portable, messagerie, internet est prohibé pendant la séance. L'ordre d'audition des candidats sera déterminé par un tirage au sort, chaque candidat expose son programme lors d'un temps maximum d'exposé de 20 minutes. Cette intervention sera suivie d'une séance de questions-réponses entre le candidat et les conseillers. Il n'est pas permis de discussions entre les conseillers. Un candidat à la Présidence est autorisé à assister à l'intervention.

Les électeurs empêchés de voter personnellement ont la possibilité d'exercer leur droit de vote par un mandataire, membre du CA, en lui donnant procuration écrite originale, pour voter en lieu et place. Il y a deux procurations par personne.

Se sont déclarés candidats à la Présidence de l'Université :

**-M. Georges DURRY**

**-M. Guillaume GELLE**

Après tirage au sort, M. Georges DURRY est désigné pour débiter la présentation.

M. Emmanuel BONNET attire l'attention du candidat sur le rassemblement des personnels devant le CA aujourd'hui. Il indique la problématique des contractuels à l'URCA. Il souhaite un engagement du candidat, dans l'hypothèse de son élection à la Présidence de l'université, de continuer les travaux du CA afin de débattre de la problématique des contractuels de l'URCA.

M. Georges DURRY indique que l'humain est un élément fondamental afin de développer l'université de recherche. Les collègues, qu'ils soient statutaires ou contractuels, ont un rôle fondamental dans le modèle de l'Université de recherche. Il faudra alors repenser calmement la politique vis-à-vis des contractuels. A première vue, ce qui est mis en cause est la cdisation de certains agents et l'octroi de contrats de trois ans, ce qui est un peu dommage par rapport au contexte budgétaire actuel de l'Université. Lorsqu'un résultat est constaté, il s'agit de la contribution de l'ensemble des personnels. De plus, chacun doit se sentir valorisé, et a un rôle important à jouer.

M. Emmanuel BONNET demande si le candidat s'engage à ce que le CA puisse continuer à débattre de ce point, dès son élection. M. Georges DURRY s'engage à avoir un débat de fond sur ce qu'il s'est passé et voir comment les problèmes peuvent se régler.

M. Quentin SPOONER remercie M. Georges DURRY pour sa présentation et sa candidature. Il indique que la recherche est aujourd'hui au cœur des préoccupations du programme de M. Georges DURRY. Il indique que cela permet de « booster » l'insertion professionnelle des étudiants. Il regrette qu'il n'y ait eu que peu de temps consacré aux étudiants dans la présentation et souligne que les étudiants font

partie intégrante de l'Université. Le gouvernement a concrétisé quelque jours auparavant un droit universitaire et personnel à la formation. Il souhaite savoir comment le candidat se positionne sur l'accès aux formations de l'enseignement supérieur, et par rapport aux capacités d'accueil qui se développent au sein de nombreuses universités dont l'URCA. Il demande à M. Georges DURRY s'il est en faveur de ce système, et quelles solutions il propose pour assurer à tous les jeunes souhaitant aller à l'Université la possibilité de suivre un parcours de qualité.

M. Georges DURRY indique que la vie étudiante est importante, cela étant il privilégie l'Université comme voie de promotion républicaine. De toute évidence, aujourd'hui, il manque des moyens pour accueillir des étudiants massivement dans l'ensemble des formations. En ce qui concerne les capacités d'accueil, M. Georges DURRY souhaite privilégier une stratégie d'orientation dans le continuum du bac -3 bac +3. Par ailleurs, la valorisation du diplôme et l'insertion professionnelle doit être prioritaire. Il ne faut donc pas dégrader la qualité des diplômes parce que l'Université n'a pas la capacité de poursuivre une formation de bonne qualité. Deux réponses peuvent être apportées. Tout d'abord, une question de pragmatisme, avec la qualité de la formation. Il faut également revendiquer auprès de l'Etat les moyens pour assurer complètement cette mission de service public et de recevoir au sein de l'enceinte universitaire les étudiants en plus grand nombre. La solution n'est pas portée uniquement par l'Université de Reims ; le Président aura un rôle très important en tant que personnage politique pour promouvoir l'idée d'avoir les moyens nécessaires afin de recevoir correctement les étudiants. Il faudra également, dès la rentrée prochaine, tant que l'Etat ne se sera pas positionné là-dessus, faire preuve de pragmatisme afin que la qualité des formations, les débouchés et la promotion sociale offerts soient maintenues. Il s'agit d'une priorité.

M. Olivier DUPERON indique que M. Georges DURRY a évoqué la subsidiarité pour l'organisation de l'Université et la prise de décisions. Il souhaite savoir concrètement comment sera mise en œuvre la subsidiarité, ce que les composantes pourraient mieux faire que le niveau central. M. Olivier DUPERON évoque également les relations avec la COMUE et ce que la COMUE peut apporter à ses membres.

M. Georges DURRY indique que la COMUE permettait le rapprochement avec l'UTT, par le biais d'accords avec les autres partenaires et permettait la mutualisation. Actuellement, il estime que la COMUE est relativement compromise d'un point de vue stratégique. Aujourd'hui, il s'agit d'une coquille vide. Le positionnement de l'UTT vis-à-vis de l'Université technologique de Compiègne est peu clair. Les derniers événements apparus lors de l'élection du Président de la COMUE laissent une perception assez négative. La COMUE ne sera pas forcément un acteur très décisif dans les années à venir. En ce qui concerne la subsidiarité, face aux problèmes qui apparaissent lors de la construction du budget, le dialogue budgétaire est un élément -clé. Il faut que les services financiers dans les composantes aient les moyens de faire un travail de base nécessaire à l'élaboration du budget. Il faut reconstruire l'articulation entre les services, des composantes et des services centraux. M. Georges DURRY constate que cette articulation a été dégradée par une tendance à la centralisation un peu trop importante. En effet, beaucoup de postes ont été affectés vers les services centraux au détriment des services dans les composantes. Afin que le système fonctionne, il faut que les services délocalisés (RH, finances, scolarité) dans les composantes soient suffisamment équipés afin que le travail de base servant à construire la stratégie de l'Université (le budget) puisse se faire dans les meilleures conditions. Il faut également être très proche des acteurs de terrain. Par exemple, la signature d'un contrat de travail avec le service des ressources humaines peut se faire dans la composante. En effet, certains actes élémentaires (finances, RH) doivent se faire au plus près des acteurs concernés. Cela

permet une meilleure efficacité. Il faudra également réfléchir à des redéploiements, de façon à libérer les services centraux de certaines activités et leur permettre de se recentrer sur leurs tâches principales.

M. Emmanuel HENON revient sur le plan de retour à l'équilibre, et le projet mis en œuvre par le candidat. Il se demande, étant donné le contexte budgétaire, quels leviers peuvent être activés pour la mise en place du plan de retour à l'équilibre, d'ici un ou deux mois. M. Georges DURRY indique que peu de solutions sont offertes. Il faudrait sans doute repenser la structuration de l'offre de formation. Il faut également une intervention de l'Etat. Dans cette optique, il faut porter une vision stratégique et être convaincant. En effet, se baser sur l'innovation, le transfert vers le monde des entreprises permet à l'URCA d'avoir des arguments forts.

Mme Ahlem HARFAOUI se demande comment M. Georges DURRY va faire évoluer les écoles doctorales, et faciliter les procédures administratives pour les directeurs de thèses. M. Georges DURRY indique que le point important est l'attribution des écoles doctorales. Il est dans une démarche de confiance envers les directeurs de thèses. Il faut juger le résultat de la thèse. Il est favorable au suivi et à la mise en place d'un comité de thèse pendant la thèse. Il faut faire confiance au directeur de thèse pour le choix du candidat car il va travailler avec lui pendant trois ans. Par contre, il faut rediriger les fonctions de l'école doctorale sur l'accompagnement, vérifier comment se passe la thèse et si la thèse est de bonne qualité. La concurrence est rude pour les jeunes doctorants souhaitant intégrer la recherche publique. Il faut préparer la voie de l'insertion professionnelle vers le monde de l'entreprise.

*M. Guillaume GELLE débute sa présentation.*

M. Emmanuel BONNET indique qu'il est représentant BIATSS. Il réitère la même question au candidat Guillaume GELLE. Il demande s'il s'engage, s'il est élu, à continuer les travaux du CA sur le point des contractuels de l'URCA. M. Guillaume GELLE indique son engagement à maintenir cette séance ouverte et à traiter ce point en question diverse.

M. Richard LE NAOUR questionne le candidat sur l'évolution du grand campus, et sur la COMUE, au niveau des interactions de l'URCA au travers de son Président et le fonctionnement de la COMUE. M. Guillaume GELLE indique que le Grand Campus fait l'objet d'une des 23 propositions de son programme. Il faut revoir le projet de Grand Campus par rapport aux budgets à obtenir, sur une échéance cadencée par le CPER. A l'échéance du CPER en cours, il faut commencer une véritable rénovation de l'Université, ce qui nécessite de prendre des décisions, notamment la décision de conservation d'un site sur Moulin de la Housse. Cette proposition sera soumise au Conseil d'Administration. Dans les propositions faites sur le Grand Campus, des projets concernent le site Croix-Rouge (déplacement de l'UFR STAPS sur ce site et création d'un pôle étudiant), et l'extension du Campus Santé (déménagement de l'UFR d'Odontologie). Par ailleurs, dans les financements restants disponibles dans le cadre du CPER, une possibilité de reconstruire des éléments des sciences du numérique et de l'ingénieur et des agro sciences, les biotechnologies et la bio économie sur le pôle Moulin de la Housse est à considérer. Concernant la COMUE, le choix d'une COMUE comme regroupement n'était pas forcément le choix le plus opportun. En effet, l'Université de Reims pouvait se positionner comme leader naturel d'un regroupement par mode associatif. Cela aurait évité la création d'un nouvel établissement (avec un nouveau CA, un nouveau CAC...) Cela aurait donné aux partenaires de l'URCA les mêmes avantages que ceux d'une communauté d'universités. Le CA sortant a décidé un mode de regroupement sous la forme d'une COMUE. Il faut poursuivre ce mode de

regroupement. Il précise que l'URCA a une place particulière dans cette COMUE (85% de cet établissement). S'il est élu Président, M. Guillaume GELLE s'engage à faire entendre la voix de l'URCA au Conseil d'Administration et au Conseil des Membres de la COMUE, afin que la COMUE soit réellement une Université et permette de développer les recherches et la formation doctorale, à l'instar de l'ensemble des COMUE de France.

M. Jimmy MOREL indique qu'il est enseignant à l'IUT de Charleville et élu dans le collège Autres enseignants du CA. Dans un contexte d'emploi relativement tendu, il se demande si l'URCA dispose des ressources nécessaires pour développer le plurilinguisme dans les formations, et si des mécanismes d'incitation sont possibles.

M. Guillaume GELLE indique que concernant la formation tout au long de la vie, l'avantage de ce type de formation est qu'il est autofinancé, par conséquent l'URCA a les ressources pour le faire.. Concernant le plurilinguisme, des actions avaient déjà été prises concernant les services, notamment la Maison des Langues permettant aux étudiants d'avoir des compléments de formation dans les langues. Il faut passer à une approche d'intégration de ce volet dans l'offre de formation de l'Université. Les étudiants doivent pouvoir bénéficier du plurilinguisme car cela constitue la valeur ajoutée d'un CV. Il faut permettre aux étudiants d'intégrer dans leur cursus et de valoriser ce type de formation sous forme d'ECTS. C'est une des missions des services qui enseignent les langues, et en premier lieu de la Maison des Langues. Il faut travailler afin de donner la possibilité aux étudiants d'atteindre cet objectif. C'est un élément extrêmement important de différenciation dans un cursus d'études.

M. Thomas DOGNA indique qu'il est étudiant élu au CA. Il mentionne que l'Université doit avoir un enseignement de qualité, mais doit aussi permettre que cet enseignement soit accessible à l'ensemble des jeunes. Il souhaite avoir la position de M. Guillaume GELLE sur les capacités d'accueils.

M. Guillaume GELLE estime que le système des capacités d'accueils est un système injuste, opéré sous plusieurs formes : soit l'exclusion d'une catégorie entière de baccalauréat, soit par tirage au sort. Ce système peut exclure de l'accès à l'Université les étudiants les plus motivés. Cela étant, l'Université est parfois confrontée à une réalité : l'accueil des étudiants. L'Université prépare sa future accréditation, et il faut intégrer la question des filières en tension avec beaucoup d'effectifs, dans la pédagogie.. M. Guillaume GELLE s'engage à mettre cet élément dans les discussions concernant le volet pédagogie de la future offre de formation de l'URCA, par un recours aux innovations pédagogiques, et notamment à l'usage du numérique, et prendre en compte les flux d'étudiants dans l'approche pédagogique de la formation. Il faut proposer d'autres approches afin de ne pas avoir recours aux capacités d'accueils.

Mme Leila BENSALAH indique que dans la présentation recherche et formation, il a été abordé la possibilité de disposer sur les heures complémentaires d'un temps, afin de faire de la recherche. M. Guillaume GELLE indique qu'il a mentionné la création d'un compte épargne-temps, où les enseignants-chercheurs pourraient épargner des heures complémentaires et bénéficier d'un semestre pour une mobilité à l'étranger, ou pour s'investir dans un projet de recherche particulier. Il s'agit de donner de la souplesse.. En effet, les deux seuls dispositifs à l'heure actuelle pour les mobilités sont les CRCT et les délégations CNRS. Ces dispositifs sont difficiles à combiner avec le financement d'une mobilité à l'étranger. M. Guillaume GELLE propose alors que le compte épargne- temps recherche donne un droit aux enseignants-chercheurs pour poser un semestre spécifique pour la recherche

(année N, N+1, N+2) au choix de l'enseignant-chercheur. Il ajoute que c'est autofinancé dans le sens où il s'agit d'une épargne d'heures complémentaires.

M. Aomar HADJADJ souhaite avoir des précisions concernant cette disposition pour les enseignants-chercheurs ne faisant pas de recherche. En effet, cela rappelle la modulation de service. M. Guillaume GELLE indique que les modalités de l'application de cette disposition seront discutées et fixées en CA. C'est une proposition concernant les enseignants-chercheurs uniquement inscrits dans des projets de recherche et pour une possibilité de mobilité dans le cadre de la recherche. Cela ne s'applique pas pour du temps libre.

M. Aomar HADJADJ dispose d'une question par rapport aux capacités d'accueil. Il se demande si le candidat reviendra sur les capacités d'accueil votées au CA en Décembre 2015. M. Guillaume GELLE mentionne qu'il ne reviendra pas dessus. Il faut changer l'approche pédagogique, c'est une réflexion pour la rentrée suivante. De plus, une continuité avec les travaux de l'ancien CA doit être faite. Il propose alors de réfléchir, dès maintenant à éviter les capacités d'accueils à la rentrée 2017.

M. Fethi CHEBLI indique que le budget comprend des dépenses et des recettes. Dans le cadre du plan de retour à l'équilibre, il est possible de réduire les dépenses, il va falloir augmenter les recettes. Il souhaite connaître les propositions afin d'augmenter les recettes.

M. Guillaume GELLE indique que dans le cadre de son programme, des propositions concrètes ont été faites. En ce qui concerne les recettes de la recherche, il s'agit de doter chacun des pôles de recherche de structures opérationnelles de service, afin d'asseoir notamment de l'ingénierie de projets disciplinaires et de la communication spécifique, ce qui permettra d'obtenir des recettes pour la recherche et des financements de supports doctoraux. L'objectif serait d'arriver, au terme de ces quatre ans, à la moyenne nationale, en termes d'inscrits au niveau du doctorat. Concernant la formation tout au long de la vie et la formation continue, il s'appuiera sur les composantes pour le développement de ces filières, et sur les initiatives portées par les enseignants. Il souhaite également attirer l'attention des membres du Conseil d'Administration sur le fait que les ressources propres d'une Université sont toujours fléchées, et si elles permettent d'augmenter son activité, elles ne permettent pas de réduire son déficit ou ne se substituent pas à une réforme structurelle. Les problèmes financiers de l'Université doivent être résolus par des réformes structurelles quant à la gouvernance de l'URCA.

M. Lissan AFILAL précise, qu'au niveau des modalités de vote, trois bulletins seront présents ; un au nom de Georges DURRY, un au nom de Guillaume GELLE et un bulletin blanc.

#### Résultats du Vote 1<sup>er</sup> Tour

36 votants

M. Guillaume GELLE : **25**

M. Georges DURRY : **8**

Blancs : **3**

**M. Guillaume GELLE est élu Président de l'Université de Reims Champagne-Ardenne.**

### **Suite à son élection, M. Guillaume GELLE aborde la question diverse sur les contractuels.**

Le Président Guillaume GELLE remercie l'ensemble des administrateurs pour leur confiance à travers cette élection. Il souhaite parler de la situation des personnels contractuels de l'URCA, notamment la cdisation d'un certain nombre d'entre eux et des contrats à durée déterminée de trois ans qui ont été octroyés. Il souhaite que Mme Daouya BERKA fasse un point sur cette situation.

M. Emmanuel BONNET indique un communiqué au nom de l'ensemble des BIATSS. La délégation présente devant le CA lit le communiqué (cf. annexe). M. le Président indique qu'il va discuter avec les membres élus du CA.

M. Régis MARION précise qu'il ne s'agit pas de stigmatiser les personnes bénéficiaires de ces contrats mais de dénoncer un fonctionnement inadmissible.

M. Emmanuel HENON constate que ces contrats arrivent dans un contexte budgétaire problématique. Il évoque une rupture d'égalité entre les personnels, notamment ceux qui sont en attente de renouvellement au mois d'Août. En effet, cela crée un sentiment de malaise et constitue un véritable manque d'équité.

M. Emmanuel BONNET souligne l'importance d'un mouvement qui rassemble les élus de façon unanime et même au-delà des élus.

Mme Ahlem ARFAOUI souhaite avoir plus d'informations sur ce qu'il s'est passé. M. Le Président s'engage à porter à la connaissance du prochain CA l'ensemble des postes ayant fait l'objet de modifications et de tenir compte de l'ensemble des voies de recours à disposition. Les conditions d'octroi de ces contrats ne doivent pas occulter l'équité de traitement que l'on pourrait avoir dans les années à venir. M. Le Président précise que la plupart des CDD ont portés sur des catégories A, étant donné que seules les catégories A peuvent bénéficier de ces contrats d'une durée de trois ans. Il faut regarder l'impact sur les contractuels de catégories B et C en matière de prolongation d'activité. M. le Président réitère son engagement à trouver des solutions pour que l'ensemble des personnels contractuels de l'Université puisse continuer à s'épanouir au sein de l'établissement. Aujourd'hui, il ne serait pas opportun de prendre des décisions dans la précipitation.

Mme Daouya BERKA indique que quatre postes ont fait l'objet d'un passage en CDI, et deux emplois bénéficiaires d'un cdd de trois ans, suite à une décision prise au regard des emplois occupés. A l'Université, certains emplois se répartissent en deux catégories. Un travail est fait actuellement avec la Direction des Ressources Humaines, sur la population des contractuels. Ce dossier doit être soumis au nouveau Président.

M. Le Président propose un point complet au prochain CA. La date du prochain CA n'est pas encore arrêtée, vraisemblablement à la rentrée des vacances de printemps. Les membres du CA seront informés sur cette situation et seront sollicités pour travailler sur ce sujet.

M. Richard le NAOUR souhaite savoir qui a pris la décision. Mme Daouya BERKA indique que les cdi ont été pris sur décision du Président sortant. Elle indique que l'article L954-2 du code de l'éducation permet au Président de passer en cdi un certain nombre de personnels de catégorie A. En ce qui

concerne les contractuels de catégorie A ayant bénéficié d'un contrat de 3 ans, l'article 4 du décret de la loi de 1984 le permet.

Mme Sandrine HENRY souhaite savoir si l'octroi de ces contrats a été fait sur demande des directeurs de service ou sur initiative du Président. Mme Daouya BERKA mentionne simplement une demande de deux directions. Aujourd'hui, une convention ANT intervient en appui, et permet de gérer la carrière et les contrats des contractuels. Elle était passée pour avis au CT, mais n'a pas été encore à ce jour validée par le Conseil d'Administration. Mme Daouya BERKA indique qu'elle présentera les éléments au Président, afin de revoir le cadre général de l'emploi des contractuels.

M. Quentin SPOONER souhaite savoir si d'autres décisions engageant la politique générale de l'Université ont été prises ces derniers jours à la fin du mandat. Il souhaite savoir si un état des lieux est disponible sur des décisions engageant l'avenir de l'Université sur plusieurs dossiers. Mme Daouya BERKA précise que, en dehors de six agents bénéficiaires d'une modification de leur contrat, il n'y a pas eu d'autres demandes. Des demandes ont été faites mais n'ont pas abouties.

M. Le Président indique qu'un point à l'ordre du jour du prochain CA sera fait sur la situation des contractuels.

*L'ordre du jour du CA étant épuisé, la séance est levée à 15h50.*

# **ANNEXES**

- **Annexe 1 : Communiqué des élus BIATSS au Conseil d'Administration**

## **ANNEXE 1 :**

- **Communiqué des élus BIATSS au Conseil d'Administration**

**Cher-e-s collègues**

**Nous, membres élus du CA de l'URCA, tenions à manifester notre indignation sur les actions récentes en matière de Ressources Humaines intervenant en fin de mandat électoral.**

**Ces agissements concernent directement les personnels contractuels BIATSS.**

**En effet, durant ces dernières semaines, plusieurs contractuels de l'URCA se sont vus proposer une transformation de leur CDD en CDI ou en CDD de 3 ans.**

**Cette mesure visant à stabiliser et améliorer le sort de contractuels de l'URCA ne serait pas purement et simplement scandaleuse si elle ne n'avait concerné des personnels très proches de la direction et du Président Gilles Baillat, d'autant plus pour des agents très récemment recrutés.**

**Ces transformations d'emploi créent à la fois une rupture dans l'égalité de traitement des contractuels de l'URCA. Elles portent également un coup supplémentaire aux finances sur la masse salariale de l'URCA sur du plus long terme.**

**Ces Transformations ont été décidées au mépris de la Convention de gestion des agents non titulaires en vigueur à l'URCA, signée par le Président Gilles Baillat en 2014, au mépris également de l'ensemble des personnels non titulaires des composantes et services qui sont en poste pour certains depuis plusieurs années.**

**Ces faits suscitent beaucoup d'émotions dans notre établissement bien au-delà des personnels BIATSS. Il est important que les détails de ces emplois soient portés à la connaissance des instances de l'URCA en charge des Prerogatives RH et des membres du CA.**

**Ce climat de clientélisme, et de rupture d'égalité de traitement des personnels BIATSS doit faire place à un fonctionnement nouveau, clair et transparent qui doit respecter les instances représentatives et privilégier le dialogue social.**

**L'étude sur l'annulation de ces décisions scandaleuses prises à la veille d'un renouvellement de Président doit être étudiée. Ceci afin que les choix faits en matière RH ne soient pas guidés par le Clientélisme ou le fait du prince.**

**Nous demandons, nous membre du CA représentant les Personnels BIATSS titulaires et contractuels de l'URCA rassemblés de façon unanime, au Président nouvellement élu de prendre les décisions qui s'imposent et d'agir en ce sens.**

**Les élus représentants des personnels BIATSS au CA**

**E.BONNET - V.BRULE-PINTEAUX - E.HENON - S.HENRY - C.JUPILLAT - R.MARION**